

2022-78-SPORTGH
Délibération
7.5.2

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022**

**QUESTION N°2022-78** 

FINANCES: SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

**RAPPORTEUR:** 

Monsieur Sébastien DUCHATEAU

Conseiller Délégué, Associations – Mouvements sportifs

#### Le Conseil Municipal,

Plusieurs Présidents d'Associations Sportives ont sollicité un apport financier exceptionnel de la Municipalité afin de couvrir des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Il vous est proposé d'allouer les subventions exceptionnelles comme suit :

ASSOCIATION	ОВЈЕТ	SUBVENTION
Association Sportive du Collège Pierre Mendès-France	Aide aux frais de déplacement du Championnat de France de Raid sur l'île de La Réunion du 4 au 6 mai 2022	500,00 €
ESA Pétanque	Aide aux frais d'organisation du Grand Prix Pétanque du 28 mai 2022 à l'Espace Pierre Mauroy réunissant 130 triplettes	1 000,00 €
ESA Tennis	Aide aux frais d'organisation du Tournoi National de Tennis Fauteuil des 3,4 et 5 juin 2022 sur le site des tennis couverts	2 000,00 €

#### Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VERSE ces subventions exceptionnelles aux associations citées

ARTICLE 2 : INSCRIT ces crédits au budget 2022.

<u>ARTICLE 3</u>: RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Votes favorablesVotes défavorablesAbstentions280

Fait à ARQUES Le 10 juin 2022

Le Maire, Benoît ROUSSEL



#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

## VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022

### Affiché le 14 juin 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Neuf Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le trois juin 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE — Thierry MERCIER — Corinne REANT — Jean-Pierre LAMIRAND — Christine COURBOT — Stéphane FINARD — Cécile CARON — Mickaël CANLER — Joël DUQUENOY — Catherine LAMOOT — Bernadette BAROUX — Gaëlle ROSE — Dominique LARDEUR — Olivier JUSTIN — Manuella CAPELLE — Isabelle CLABAUX — Stéphanie BODDAERT — Johnny WALLART — Sébastien BERNARD — Sébastien DUCHATEAU — Ludovic LELEU — Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART — Laurence DELAVAL — Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 21 présents de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 7 absents excusés avec pouvoir de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL de la question 2022-69 à 2022-79 incluse, et pour la question 2022-82

Monsieur Dominique LARDEUR est nommé secrétaire de séance.